



Commune de BELMONT D'AZERGUES

41 Rue du Château

69380 Belmont-d'Azergues

Extension de l'école

1 Chemin des Écoles, 69380 Belmont-d'Azergues

*La présente procédure adaptée ouverte est soumise
aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du code de la commande publique.*

Marché ordinaire de travaux

Règlement de consultation

(RC)

Date limite de remise des offres :

Le 17/01/2022 À 12H00

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

EXTENSION DE L'ÉCOLE

Lieu d'exécution : **1 Chemin des Écoles, 69380 Belmont-d'Azergues**

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

10 lots sont prévus :

N°	INTITULÉS
1	TERRASSEMENTS - VRD
2	GROS ŒUVRE - FACADE
3	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
4	CHARPENTE METALLIQUE - ETANCHEITE
5	MENUISERIES ALUMINIUM - SERRURERIE
6	PLATRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS - SOLS SOUPLES
7	CARRELAGE - FAIENCE
8	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
9	ELECTRICITE COURANT FORTS ET COURANT FAIBLES
10	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION

1.4 - Options

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront impérativement faire une proposition pour chacune des options exigées relatives à leur lot.

1	TERRASSEMENTS - VRD
6	PLATRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS - SOLS SOUPLES

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Dans le cas d'une candidature et d'une offre présentées par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché. Il sera exigé du mandataire d'un groupement conjoint qu'il soit solidaire de chacun des membres de ce groupement.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :
Atelier d'Architecture SERIZIAT
565 chemin de la Bruyère
69760 LIMONEST

3.2 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est :

QUALICONSULT

5 bis Rue Claude Chappe, 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé est :

CPS

Monsieur SANHARD
Le Sotison
69460 VAUX EB BEAUJOLAIS

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement prévu au budget investissement de la commune de Belmont d'Azergues.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible en téléchargement sur le site suivant : <https://belmontdazergues.com>

Le dossier de consultation remis gratuitement à chaque candidat est composé des documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE) : 1 acte d'engagement doit être complété par lot,
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire en version excel de chaque lot,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot,

- Le planning prévisionnel,
- Le cadre de réponse du mémoire technique à compléter,
- Les documents graphiques
- PGC SPS (plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé ;
- l'étude de sols

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités professionnelles et techniques requises pour réaliser les prestations qui font l'objet du marché. A ce titre les candidats doivent fournir : ⇒ Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

⇒ Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose ;
⇒ Les certificats de qualification professionnelle ou des références datant de moins de cinq ans relatives à des prestations similaires (ou rubrique G de la DC2). En l'absence de références, le candidat devra démontrer qu'il dispose de la capacité technique et professionnelle nécessaire à l'exécution de la prestation et qu'il est par conséquent en mesure de répondre au besoin.

Pour présenter leur candidature, **les candidats peuvent utiliser soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME) ou un dossier de candidature personnalisé rédigé par le candidat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) : 1 acte d'engagement par lot
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) : 1 DPGF par lot
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (conformément au « cadre » fourni). 1 MEMOIRE PAR LOT

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Connaissance des lieux

La visite sur site n'est pas obligatoire mais peut être réalisée un mercredi. Sur RDV sur le site

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : urbanisme.belmontdazergues@gmail.com

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique,
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de BELMONT D'AZERGUES
41 Rue du Château, 69380 Belmont-d'Azergues

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 30 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue devra obligatoirement être signée par les parties. Si l'offre est signée en version papier, elle sera ensuite numérisée de manière à pouvoir ensuite être transmise de manière électronique via la plateforme.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

~~Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme : Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).~~

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	60 %
Prix des prestations (prix du candidat le moins disant / prix du candidat) X 40	40 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

8.2.1 – Valeur technique

La valeur technique (sur 60) sera appréciée de la manière suivante :

Organisation des travaux : Encadrement des équipes et moyens humains spécifiquement affectés au chantier	20% (note sur 20 **)
Technicité mise en œuvre : Méthodologie au regard de l'organisation de la sécurisation du chantier, de l'autocontrôle de l'entreprise sur la conformité des travaux par rapport au CCTP et de la qualité des prestations exécutées (PRECISION SUR LES MATERIAUX PROPOSES)	20% (note sur 20 **)
Développement durable : Méthodologie au regard de la propreté du chantier, du recyclage des matériaux, DE L'APPROCHE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PROJET	20% (note sur 20 **)

Les critères **Valeur technique (60 %)** seront jugés à partir du mémoire technique rédigé par le candidat ; l'utilisation du cadre de mémoire technique fourni au DCE est obligatoire.

** L'évaluation de chaque sous-critère est appréciée de la manière suivante :

NC : Irrecevable	Offre dérogeant au cahier des charges / absence de mémoire technique
0 : Non renseigné	Offre ne fournissant pas les informations souhaitées. Cette note n'est pas éliminatoire
5 : Insuffisant	Réponse insuffisante ou sans rapport direct avec l'opération
10 : Adaptée	

Contenu répondant aux attentes minimales, sans présenter d'avantage particulier par rapport aux besoins

15 : Avantageuse

Contenu répondant aux attentes et présentant certains avantages particuliers par rapport aux besoins

20 : Excellente

Proposition très avantageuse / innovante / performante

Possibilité d'attribuer des points intermédiaires afin de mieux différencier les offres

8.2.2 - Prix des prestations

Le critère **Prix (40 %)** sera évalué en fonction du montant total de la DPGF, auquel sera appliqué la formule suivante :

$$C \times (P \text{ mini}/P_o)$$

C étant le pourcentage affecté au critère prix

P_o étant le prix de l'offre analysée

P mini étant le prix de l'offre la plus basse (hors offre confirmée anormalement basse) ou le prix de l'estimation de l'administration, si une seule offre est remise.

Dans le cas où ces erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation et négociation

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement des offres.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Une phase de négociation pourra être engagée, le matin du 21/01/2022, avec les candidats ayant présenté les 3 meilleures offres.

À l'issue de cette phase de négociation un classement sera effectué.

Les négociations pourront porter sur les prix, l'offre technique ou les délais des candidats.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : urbanisme.belmontdazergues@gmail.com

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 78 14 10 10

Télécopie : 04 78 14 10 65

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.